Syndicat national des directeurs, instituteurs
et professeurs des écoles de la Manche
Bureau (jeudi) : **02 33 53 03 72**
Portable (tlj) : **07 82 97 25 81**
snudifo50@gmail.com

- Pour le paiement de tous les stagiaires au 3ème échelon (le paiement de la majorité des stagiaires au 1er échelon entraîne une perte de 300€ !)

- Pas plus d'un tiers de service devant élèves durant l'année de stage pour garantir à tous des conditions de formation et de travail satisfaisantes.

- Retrait de la mastérisation introduite en 2009 et non abrogée qui contraint à faire 5 ans d'études pour un salaire de départ de 13% au-dessus du SMIC.

-Abrogation des décrets Peillon-Hamon sur les nouveaux rythmes scolaires et des décrets modifiant les conditions d'exercice des professeurs tant dans le premier que le second degré.

NOM/Prénom	Établissement d'affectation	Adresse mail	Signature

À retourner au SNUDI FO 50 :

UD FO Maison des syndicats 56 rue de la Bucaille 50 100 Cherbourg-Octeville	ou	UL FO Château des Commines rue Léon Deries 50 000 Saint-Lô	ou	snudifo50@gmail.com